

de l'industrie du blé. D'après moi, monsieur l'Orateur, ils la connaissent mieux que le ministre. Dire, comme il l'a fait, que les fermiers sont en meilleure posture cette année que l'an dernier, c'est apporter un bien piètre argument, que les cultivateurs de l'Ouest ne peuvent accepter. La situation, dans l'Ouest, est aussi mauvaise cette année pour nos producteurs de blé qu'elle l'était l'an passé.

• (3.10 p.m.)

Revenons en arrière et montrons à ce ministre qui aspire à devenir professeur d'histoire dans quelle situation s'est trouvée l'industrie du blé au cours des 22 années où les libéraux ont été au pouvoir. Grâce aux politiques de l'administration libérale des années passées, on a accumulé un énorme excédent de blé dans les Prairies. Le gouvernement libéral d'alors ne tenta pas de le vendre. Les perspectives des cultivateurs n'étaient pas roses à l'époque. Bien des cultivateurs auraient voulu quitter leur ferme, mais ils manquaient de fonds. Ils n'avaient pas le sou.

Quand le gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1957-1958, il s'engagea à vendre le blé de l'Ouest. Je sais que bien des gens se demandent qui est chargé de vendre notre blé. Au sein de l'administration actuelle, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ne semble avoir aucune juridiction sur l'industrie du blé, mais il a prétendu que les membres de mon parti nuisaient quelque peu aux producteurs de blé. Il a aussi insinué que nous craignons de nous opposer aux politiques de la Commission du blé. C'est faux. Nous ne craignons pas et nous n'avons jamais craint de critiquer les politiques de cet organisme. Le ministre d'État (M. Lang) ferait bien de prendre connaissance des commentaires que j'ai faits le 6 août 1960. On peut naturellement alléguer que si la Commission du blé qui est chargée de vendre cette céréale se révèle incompétente, nous devrions nous en débarrasser.

Je ne le propose pas. Néanmoins, en 1960, nous avons assumé nos responsabilités. Alors, un seul ministre était responsable du blé, et non pas trois, comme au sein du gouvernement actuel. En ce moment, trois ministres se partagent cette responsabilité. On peut à juste titre se demander comment un gouvernement peut résoudre les problèmes de ce secteur, quand la responsabilité incombe à trois ministres. Chacun d'eux essaie de s'en remettre aux autres, d'où confusion et désordre. La situation était différente au temps du gouvernement conservateur. Celui-ci s'était rendu

compte du problème, et il a fait de son mieux pour le résoudre. On donnait alors des directives quand il le fallait. Aujourd'hui, point de directives, et, par conséquent, notre industrie du blé fait face à de graves problèmes.

Aujourd'hui, la grande difficulté ne découle pas de la pénurie d'avances en espèces, mais du peu de débouchés. Le ministre devrait examiner ce qui s'est produit dans le passé afin de voir comment le gouvernement conservateur a résolu le problème de la vente du blé. Nous avons reconnu qu'il fallait trouver de nouveaux marchés pour notre blé. Il est vrai que la responsabilité de la vente du blé repose jusqu'à un certain point sur la Commission canadienne du blé, mais aussi sur le gouvernement, qui en a le contrôle. Pour vendre le blé, le gouvernement et la Commission canadienne du blé doivent unir leurs efforts.

Le gouvernement conservateur a vu qu'il n'y avait pas assez de clients qui voulaient de notre blé. Mais lorsqu'un gros client s'est présenté, le cabinet a décidé de lui faire crédit afin de faciliter la vente. Il n'est peut-être pas juste d'attribuer tout le mérite de cette vente à une seule personne. Qu'il suffise de dire que le blé s'est vendu lorsque notre ministre a coopéré avec la Commission canadienne du blé. On a surmonté les difficultés administratives; on a fait crédit à notre client et notre blé s'est vendu.

Ceux qui prétendent que nous avons peur de critiquer les actes ou les politiques de la Commission du blé devraient lire le hansard. Que les députés se reportent, entre autres, aux observations que j'aurais faites le 6 août 1960, comme en fait foi le hansard à la page 8021:

Je n'ignore pas qu'en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, cette Commission possède des pouvoirs très étendus en ce qui regarde la livraison et la commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge de l'Ouest.

Je sais aussi que ces pouvoirs ont été accordés à la Commission du blé par le Parlement. Toutefois, j'estime que les fonctionnaires actuels de la Commission canadienne du blé n'exécutent pas la politique du gouvernement. J'insiste là-dessus. De plus, ils ont adopté une attitude trop satisfaite à l'égard de leurs devoirs à titre de membres de cette Commission. Je dirai tout de suite que ces pouvoirs qui leur ont été accordés sont trop étendus pour être exercés par des bureaucrates.

Je suis encore de cet avis. Je ne prétends pas que les membres de la Commission soient des incompetents; il est clair qu'ils ont une certaine compétence. Pourtant, je ne puis m'empêcher de soupçonner que les bureaucrates s'intéressent surtout à leur salaire de fin de mois. C'est peut-être les juger sévèrement, mais je le faisais en 1960. Le gouverne-